

DÉLIBÉRATION N° 2024/D722

MARCHE TIVALO

Envoyé en préfecture le 30/08/2024

Reçu en préfecture le 30/08/2024

Publié le 02/09/2024

ID : 022-200043677-20240207-D722BIS-DE



MARCHE D'EXPLOITATION EN COURS TI VALO INDEMNISATIONS RELATIVES AUX SURCOUTS SUPPORTES PAR L'EXPLOITANT CES DERNIERES ANNEES

Depuis début 2023, KERVAL et GUYOT Environnement sont en discussion pour clore les litiges en cours entre les deux parties. Ces discussions sont en voie d'aboutir, permettant une fin de contrat prévu au 23 juin 2024 des plus sereines.

De façon synthétique, la base de l'accord s'articule comme suit :

- **Engagements KERVAL :**

- **Indemnisations financières** de la part du syndicat sur les surcoûts supportés par l'exploitant sur les postes de dépenses suivants :
 - Surcoûts CONSUMMATION ELECTRIQUE de 2022 à 2023
 - Surcoûts MONTANT ASSURANCE de 2021 à 2023
 - Surcoûts détournement REFUS DE TMB vers enfouissement avec évolution des tarifs de stockage de 2020 à 2023
- Mise en place d'un **avenant au contrat**, sur les mêmes postes de dépenses, pour la période allant du 01/01/2024 au 23/06/2024 via modification du BPU du marché,
- **Arrêt du recours EXPERTISE** déposé par Kerval auprès du Tribunal Administratif de Rennes

- **Engagements GUYOT :**

- **Restitution après remise en état et/ou indemnisation** de la part de l'exploitation du parc roulant (Chargeurs, Broyeur, Crible) mis à disposition par KERVAL lors du démarrage de contrat en 2014,
- **Remise en état et nettoyage de l'installation** avant remise des clés au 23/06/2024,
- **Stock Zéro** au 23/06/2024 : notamment CSR, Bois B et Déchets Verts,
- **Arrêt des deux recours GUYOT**, aujourd'hui en appel à la CAA de Nantes.

En terme financier, même si la négociation n'est pas pleinement aboutie, le montant de l'indemnisation, qui fera l'objet d'un protocole indemnitaire, se situe autour de 1 050 000 €.

Sur le volet avenant au contrat, à noter qu'eu égard aux réflexions suite à la déclaration sans suite de la procédure de Délégation de Service Public, sera également intégré à celui-ci un volet prolongation du contrat actuel afin de permettre la relance et l'aboutissement d'une nouvelle procédure.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ▶ **AUTORISE LE PRÉSIDENT** à finaliser la négociation et signer le protocole transactionnel, incluant les clauses ici évoquées.
- ▶ **AUTORISE LE PRÉSIDENT** à négocier un avenant au contrat d'exploitation actuel incluant modification du BPU actuelle pour prendre en compte les surcoûts visés dans la délibération et engager une prolongation de contrat.

Annexe : présentation diaporama du dossier

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, 07 FEVRIER 2024

Le Président



Rémy MOULIN

COMITÉ SYNDICAL N°1/2024

LE 07 FEVRIER 2024

Convocation du 16 JANVIER 2024

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt-quatre *le sept février à dix-sept heures* les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

	PRÉSENTS AU VOTE	VOTANTS
Membres titulaires	24	24
Membres suppléants	4	4
	28	28

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Pascal PRIDO

MEMBRES TITULAIRES

	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	SUPPLÉANT
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	LE BIHAN	Jean-Pierre	*	
	DABOUDET	Gérard	*	
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe	*	
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	*	
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric	*	
	HERCOUET	Philippe		BURLOT David
	MILLORIT	Anne-Gaud		
	ALLAIN	Jérémy		
	BERTRAND	Denis	*	
	GOUZIN	Alain	*	
	ALLAIN	Marie-Paule		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel	*	
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy		
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc	*	
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale	*	
	PRIDO	Pascal	*	
	LE NOANE	Gaël	*	
	RAOULT	Roland		
	LAPORTE	Pascal		CROGUENNEC Bernard
	STIEFVATER	Thierry		LUCAS Monique
	LE BUHAN	Didier	*	
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves	*	
	POILBOUT	Corentin		
DINAN AGGLOMERATION	LE GUERN	François		
	QUELEN	Marcel	*	
DINAN AGGLOMERATION	VILT	Gérard	*	
	LAYEC	Claude	*	